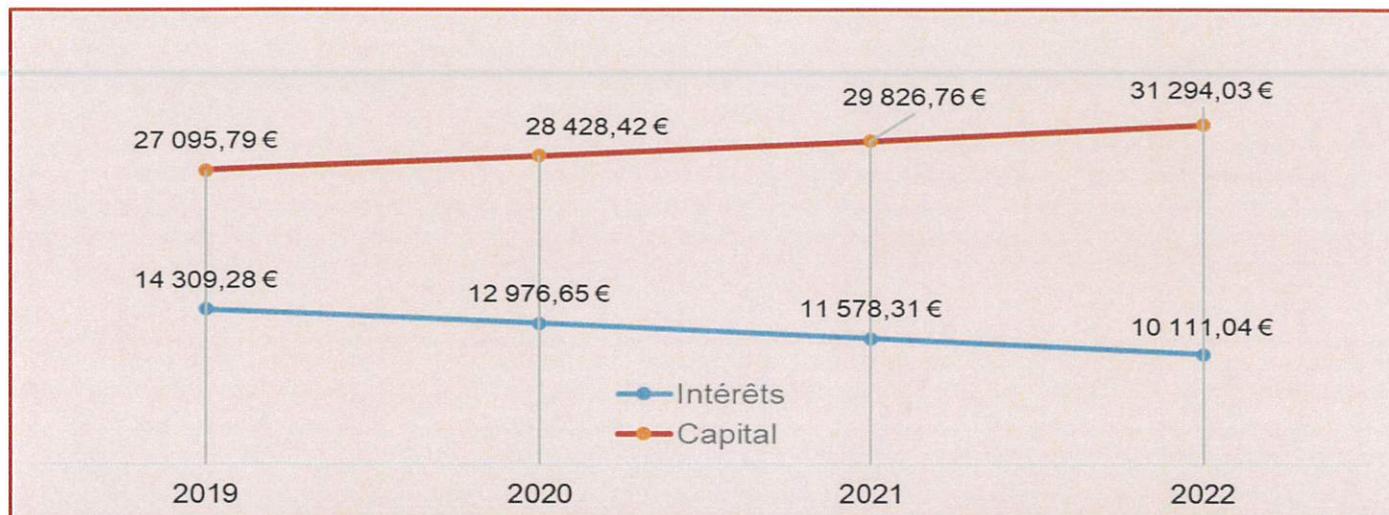


Les charges financières du Sivom concernent uniquement le centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde, intéressant trois communes : Agde, Marseillan et Vias. Jusqu'en 2018, trois emprunts étaient encore en cours suite aux travaux d'agrandissement du centre de secours en 2007. En 2019, un des emprunts s'est éteint. Il reste désormais deux emprunts : un de 435.000 euros qui court jusqu'en 2027 et un de 100.000 euros jusqu'en 2026. De manière globale, on remarque logiquement que la part de remboursement des intérêts baisse. Le montant global de l'annuité à régler est de 41 405,07 €.



### - La répartition et les taux de participation

Pour rappel, le remboursement de ces emprunts s'effectue en rapport avec le nombre des interventions réalisées par les sapeurs-pompiers dans les communes concernées, au cours de l'année antérieure à celle de référence. Pour l'année 2022, les pourcentages appliqués sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions en 2021	Taux de participation 2022
AGDE	4822	74,37%
MARSEILLAN	918	14,16%
VIAS	744	11,47%
<b>Total</b>	<b>6484</b>	<b>100,00%</b>

